

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 SEPTEMBRE 2017

**Étaient présents :** Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Jean-Luc FRANCELLE, Youssef AMARA, Karine PAGEAU, Sébastien DUFRENOY, Patrick LIEBART, Maryse-Corinne ROSE, Sylvie PLATERIER-SOBO, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Jean-Michel LECOINTE, Nathalie PETIT, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE.

**Étaient représentés :** Claude COCHET par Michel AUBRY  
Cindy FACQUEUR par Guy BARRÉ  
Paulo MARCELO par Karine PAGEAU  
Sylvie LEFEVRE par Sylvie PLATERIER  
Sabrina RÉMOND par Marie-Hélène MARCEL  
Éric VILLIERS par Jean-Luc FRANCELLE  
Kathia SAUTEREAU par Madeleine MARSEILLE

Youssef AMARA est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter le compte-rendu de la commission « Patrimoine et Voirie » du 27 juillet 2017 à l'ordre du jour. En effet, ce compte-rendu qui ne nécessite pas d'approbation, influe sur les décisions modificatives au budget qui sont mises au vote lors de cette réunion. **Accord unanime**

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Juin 2017
- 2- Commission « Patrimoine et Voirie » du 27 juillet 2017 – Compte-rendu
- 3- Finances
  - 3.1- Budget Plan d'eau – DM n°1
  - 3.2- Budget Général – DM n°3
  - 3.3- Demande de DETR – Achat d'un destructeur Passeport/CNI
- 3- Ressources humaines – Taux de promotion pour les avancements de grade
- 4- Voirie – Convention financière entre la F.D.E et la commune
- 5- Questions diverses

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 Juin 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

**Accord unanime**

### 2 - Commission Patrimoine et Voirie du 27 Juillet 2017 – Compte-rendu

Étaient présents : Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Madeleine MARSEILLE, Sébastien DUFRENOY, Paulo MARCELLO, Youssef AMARA, Jean-Noël LECOINTE, Jean-Claude LUCAS, Bernard LIGNIERE,

#### 1 – Patrimoine : Point sur les dossiers en cours :

##### Rénovation et agrandissement de l'hôtel de ville

La réunion commence par la visite du chantier de l'hôtel de ville. Le planning est, pour le moment, respecté avec une entrée dans les locaux pour le mois d'octobre 2017. L'analyse des offres de téléphonie est en cours, une phase de négociation sera réalisée. Pour l'informatique, pas de besoin d'une réelle analyse puisque le marché est basique, une simple mise en concurrence sera effectuée.

Afin d'éviter la multiplication d'affiches sur les vitres de l'hôtel de ville, Guy BARRÉ explique que l'affichage légal peut se faire de façon numérique à l'aide d'écrans tactiles situés à l'extérieur avec vitre anti-vandalisme et à l'intérieur du bâtiment. C'est un logiciel intégré qui gère la durée d'affichage des documents. Deux sociétés ont envoyé un devis. Avant négociation, le premier est à 19 000 € H.T, le second, à 9 900 € H.T, pour l'écran extérieur, et à 1 250 € H.T pour celui intérieur, avec une maintenance bisannuelle. La commission émet un avis favorable à ce projet à conclure avec la société la mieux disante.

Guy BARRÉ informe qu'il a programmé une étude pour l'installation de vidéosurveillance en centre ville. Cette étude sera présentée lors d'une prochaine commission.

## **Plan d'eau – programme 2016**

*Passerelle* : Guy BARRÉ explique que la passerelle a été posée avant le 14 Juillet. Le marché a donc été respecté. Des finitions sont encore à réaliser dans les prochaines semaines.

*Station trail* : La réhabilitation des sanitaires est en cours (ponçage, peintures, plâtrerie etc.). La finition des toilettes sera en inox. La commission décide du nombre de toilettes libres d'accès qui sera de 4, les autres toilettes et les douches ne seront ouvertes que selon les besoins. La commission décide également d'arracher les haies entre la passerelle et les toilettes afin d'ouvrir le paysage.

Jean-Luc FRANCELE explique que Mathieu GONSE est chargé de gérer le site Internet et l'application smartphone de la station trail. Il informe la commission qu'une séance de photos a été réalisée par Jean-François PLUMECOQ afin d'alimenter le site Internet avec des photos illustrant le côté nature et vallonné de nos beaux paysages.

*Vigipirate* : Des roches vont doubler les potelets déjà installés autour du plan d'eau afin protéger les personnes qui le fréquentent d'une éventuelle attaque terroriste. Idem pour le péricolaire.

*Aire de camping-cars* : L'aire qui devait ouvrir le 1<sup>er</sup> juillet 2017 n'est pour l'heure toujours pas fonctionnelle. En effet, la société camping-cars park n'a pas encore fourni le consuel qui permettra à EDF de brancher le compteur électrique. Guy BARRÉ rappelle que dans le marché public, les pénalités de retard, qui se décomptent à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, s'élèvent à un montant de 500 € par jours de retard calendaires, majorées de 20% à partir du quinzième jours et encore majorées de 25% à partir du trentième jours de retard.

Guy BARRÉ informe la commission que la passerelle, l'aire de camping-cars et la station Trail seront inaugurées le 1 octobre 2017 vers 11h lors du duathlon « la Zéline » organisé par Gabanou.

## **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté**

Guy BARRÉ rappelle que depuis la rentrée scolaire 2016 qui a vu l'ouverture de 3 nouvelles classes, le RASED a été installé au premier étage de la perception soit en dehors de l'enceinte scolaire, ce qui pose des problèmes d'organisation. Avec Madame le Maire et les adjoints, ils cherchent une solution pérenne au sein même de l'enceinte scolaire. Il leur semble possible de réhabiliter le premier étage du logement au dessus du porche de l'école primaire. L'installation d'un escalier extérieur en une structure métallique serait nécessaire.

Cependant, rien n'est arrêté. Toutes les idées sont les bienvenues. Les membres de la commission n'ont pas d'autre solution à proposer pour le moment.

## **Friche Intermarché**

Guy BARRÉ rappelle qu'un compromis de vente a été signé récemment avec le propriétaire, Immo-mousquetaires pour la somme de 220 000 €. La dépollution de la station essence et de l'aire de lavage sera réalisée par le propriétaire. Ce dernier n'est pas légalement obligé de dépolluer le reste du site. Cependant, il effectuera une étude sur une éventuelle pollution du site avant la signature définitive de la vente. C'est une clause de renonciation Ainsi, c'est en toute connaissance de cause que la commune décidera d'acheter, ou pas.

## **Maison Paroissiale**

Guy BARRÉ explique que cet immeuble appartient à la commune. Il lui appartient d'en assurer l'entretien et la conformité avec les activités qui s'y déroulent. En effet, la maison paroissiale était à l'origine l'habitation du prêtre. Aujourd'hui, s'y organise des séances de catéchisme et des réunions. Le montant des travaux est estimé à 25 000 €, somme déjà inscrite au budget. La commission émet un avis favorable au commencement des travaux.

## **Perception**

Suite au départ du RASED de la perception, le local sera vide. Il convient de décider de son avenir. Guy BARRÉ rappelle à la commission qu'il avait précédemment été décidé de garder cette propriété pour un éventuel agrandissement de l'école. Or, le dénivelé entre les 2 terrains rendra très difficile l'aménagement d'une extension. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de mettre un espace réservé au PLUi sur une partie des jardins des maisons de

la rue Damour pour cet agrandissement. Un professionnel de la commune s'est déclaré intéressé par l'achat de l'entièreté de l'ancienne perception (bâtiment + jardin). La commission décide de vendre la perception.

## **2 – Voirie : Point sur les dossiers en cours :**

### **Parking Gambetta – Pellieux**

Jean-Luc FRANCELLE explique les étapes du projet de la création du parking. Une consultation vient d'être lancée pour recruter un géomètre, un géotechnicien, un contrôleur technique et un SPS (coordinateur de sécurité sur le chantier). Dès son achèvement, une étude précise et complète pourra commencer. Préalablement, la démolition des bâtiments sera entreprise qui donnera un nouveau regard sur la parcelle. Puis la commune déposera le permis d'aménager, lancera la consultation des entreprises. Enfin, les travaux pourront commencer. La durée du chantier est estimée à environ 3 mois. La commission valide la démarche du projet de la création d'un parking.

### **Sécurité incendie**

Jean-Luc FRANCELLE rappelle que la rue des vignes est mal protégée contre l'incendie. La commune a consulté des entreprises pour l'installation d'un poteau d'incendie à l'entrée de la rue. Elle a reçu 2 devis : la SAUR est à plus de 20 000 €. La SPEE de Conty est la mieux-disante avec un devis de 9 722,96 €. La commission émet un avis favorable pour l'implantation d'un nouveau poteau incendie rue des vignes et confie le chantier à l'entreprise SPEE.

### **Divers travaux d'entretien demandés dans le cadre de la quote-part de la CCALN**

- Lors d'une réunion antérieure, la commission avait décidé de mettre en conformité le passage piéton situé rue Sadi Carnot, au niveau du chemin vers l'école maternelle. L'installation d'un bac à fleur interdira le stationnement 5 m avant le passage. Pour récupérer la place de stationnement perdue, le banc en briques situé en face du n° 31 va être enlevé.
- Dans le cadre de la protection vigipirate, des barrières de ville avaient été installées sur le trottoir le long du collège. Elles vont être remplacées par des bornes fixées au sol.
- Une habitation est en cours de construction rue Léon Maréchal. Un bateau sera réalisé sur le trottoir.
- Les potelets et barrières posées dans les carrefours du centre ville sont régulièrement abimés par les camions et engins agricoles. Il propose d'installer à la place des plots béton de 40 cm de hauteur, de l'aire de livraison jusqu'à Air Vert Motoculture et du calvaire jusqu'à l'hôtel de ville. Des potelets souples à mémoire de forme, réglementaires, seront installés, quant à eux, au niveau des passages piéton.

## **3 – Questions diverses**

Guy BARRÉ informe la commission que la mairie de Merville est aujourd'hui vendue. Madame le Maire ajoute que la commune ne brade pas son patrimoine. En effet, le bâtiment avait été estimé par le service des domaines à 97 000 € et négocié à 155 000 €.

Guy BARRÉ explique que des vitres sont cassées à l'église de Merville. En 2016, il a lancé une consultation d'entreprises. Seule, la société NORMIVER y a répondu pour un montant de 7 979,11 € TTC. En décembre 2016, les travaux ont commencé et ont très vite été arrêtés par l'entreprise à cause des conditions météorologiques, a-t-elle dit à l'époque. Or, depuis, l'entreprise n'a pas voulu reprendre les travaux car elle dit en avoir sous-estimé l'ampleur. Actuellement, la commune est en phase de négociation. Par ailleurs, Monsieur Hugues BOUTRY, artisan à Merville aux Bois, s'est proposé, par interlocuteur interposé, de réaliser gracieusement ces travaux. Madame le Maire lui a donc écrit afin d'étudier, avec lui, les modalités de mise en œuvre. La commune est en attente de sa réponse. Madame le Maire ajoute que, depuis le début de l'année, d'autres vitres ont été volontairement cassés puisque des gros cailloux ont été retrouvés à l'intérieur de l'église.

Jean-Luc FRANCELLE explique que la FDE veut installer 2 bornes de 2 places destinées à la recharge des véhicules électriques. Le coût est entièrement pris en charge par la FDE. La commission valide l'emplacement de la première, rue Sadi Carnot, face aux anciens bureaux de la CCVN et la seconde, sur le plan d'eau, à côté des places handicap.

### 3 – Finances

Madame le Maire donne la parole à Michel AUBRY

#### 3.1 – Budget Plan d'eau – DM n°1

I. Régularisation des Amortissements : Les chapitres 040 et 042, opérations d'ordre budgétaires doivent être équilibrés. Il y a donc lieu de régulariser la somme inscrite d'un côté pour 3 592.28 € et de l'autre pour 3 500.00 €, soit 92.28 €. C/28041511 – Amortissement biens mobiliers, matériel et études + 92,28 €

II. Frais sur emprunt : C/ 678 - Autres charges exceptionnelles : +50.00 €  
C/ 7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : +50.00 €

III. Trimestrialité sur le prêt de 200 000 € contracté en 2017 : La première échéance de ce prêt tombera en 2017. Il est donc nécessaire de voter des crédits complémentaires aux articles suivants :

C/ 1641 - Emprunt en euros : +1 875.00 €  
C/66111 - Intérêts réglés à l'échéance : + 686.25 €  
C/ 7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal + 2 561.25 €

IV. Fêtes et cérémonies : Sur le programme de travaux (passerelle, station de trail, aire de camping cars), il doit être prévu de nouveaux crédits pour les dépenses à venir soit :

C/ 6232 - Fêtes et cérémonies : + 5 000.00 €  
C/ 7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : + 5 000.00 €

V. Balisage de la station de trail : De nouveaux crédits sont à prévoir afin de financer des frais de balisage des parcours de la station de trail et divers petits équipements

C/ 60632 - Fournitures de petit équipement : + 150.00 €  
C/ 7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : + 150.00 €

Abstention : Pierre DURAND

**Accord unanime**

#### 3.2 - Budget Général – DM n°3

I. Prise en charges du déficit du budget annexe du Plan d'Eau : Suite au vote de la décision modificative n°1 sur le budget annexe « Plan d'Eau », le budget principal doit prendre en charge l'augmentation du déficit.

C/ 6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif : + 7 761.25 €  
C/ 7328 - Reversement fiscalité TPZ 2016 par la CCALN : + 7 761.25 €

II. Hôtel de Ville : Suite à la décision de la commission « Patrimoine » il y a lieu de prévoir les crédits utiles à l'achat des 2 équipements destinés à l'affichage légale (totem extérieur et borne intérieure)

Section d'investissement - programme 226 - C/ 2313 - Travaux bâtiments : + 13 500.00 €  
C/ 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 13 500.00 €  
Section de fonctionnement - C/ 023 - Virement de la section d'investissement : + 13 500.00 €  
C/ 7328 - Reversement fiscalité TPZ 2016 par la CCALN : + 9 151.75 €  
C/ 7788 - Produits exceptionnels divers : + 4 348.25 €

III. Souffle de la Terre : Le conseil Municipal ayant décidé de transformer la subvention 2017 en acquisition de places de spectacle. Il y a lieu d'inscrire une dépense nouvelle au compte 6232 - Fêtes et cérémonies pour 3 000.00 € financés par une recette nouvelle de 3 000 € au compte 7381 - Taxe Additionnelle aux Droit de Mutation.

IV. Subvention Antilles : Le conseil décide d'accorder une subvention à l'association « Architectes de l'urgence » pour les sinistrés des Antilles, soit 1 € par habitant : C/ 6574 - Subvention + 3 000.00 €  
C/ 7381 - Taxe Additionnelle aux Droit de Mutation + 3 000.00 €

Abstentions : Pierre DURAND, Nathalie PETIT, Christine BOURDELLE-PATRICE

**Accord unanime**

### **3.3- Achat d'un destructeur Passeport/CNI - Demande de DETR**

Madame le Maire explique que les normes concernant la destruction des passeports et des cartes d'identités ont évolué. Par conséquent, la commune doit investir dans un nouveau destructeur de papier réalisant des coupes croisées. Cet achat peut être subventionné par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Coût du matériel : 862,50 € HT

DETR sollicitée : 300 € HT (soit 34,79%)

**Accord unanime**

### **4 - Ressources humaines – Taux de promotion pour les avancements de grade**

Madame le Maire explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 dit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. N'ayant pas encore eu le retour de l'avis du comité technique, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### **5 - Voirie – Convention financière entre la F.D.E et la commune**

Madame le Maire explique que, le 31 mai 2017, le conseil municipal a décidé à l'unanimité le transfert de la compétence « Installation de bornes destinées à la recharge de véhicules motorisés » à la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme. Pour avancer dans le projet d'installation de ces bornes électriques, il convient d'établir une convention financière qui reprend le coût de l'installation, 14 400 € TTC, et son financement, dont 3 600 € pour la commune, somme prise en charge par l'État dans le cadre de TEPCV.

La F.D.E s'engage à assurer la maintenance et l'exploitation de ces bornes dans les normes convenues avec l'ADEME pour l'accès et l'interopérabilité. Et la Commune s'engage à instaurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention avec la F.D.E 80.

**Accord unanime**

### **5 – Questions Diverses**

Madame le Maire liste et explique l'achat de l'ensemble des places du spectacle du son et lumière. Ont été invités : les classes de CM et l'Ulyss de l'école élémentaire accompagnées des enseignants, les personnels communaux et du SITE ainsi que leur famille, des personnes qui ont aidé la commune dans ses projets.

Monsieur AMARA exprime son mécontentement sur le S.D.T.E suite à la fuite survenue dimanche 3 septembre 2017. Il demande pourquoi il n'y a pas eu d'anticipation sur la pose de nouvelles canalisations lors des travaux du carrefour qui se sont déroulés en 2015. Il continue en expliquant que la chaussée était neuve et, qu'une nouvelle fois, il va y avoir des rustines partout.

Madame le Maire lui répond qu'elle comprend parfaitement son mécontentement et qu'elle le partage. Elle a demandé que les canalisations soient changées lors des gros travaux réalisés sur les carrefours. Le minimum a été fait. Le Président du S.D.T.E préférant laisser les canalisations anciennes en place avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. Elle continue en expliquant que le Conseil Départemental ne se contentera pas d'une simple rustine et demandera une réfection en profondeur.

Séance levée à 21h15